



Signataires : Lionel Dugerdil, Céline Bartolomucci, Thomas Bruchez, Thierry Cerutti, Patrick Dimier, Raphaël Dunand, François Erard, Julien Ramu, Philippe de Rougemont, Léna Strasser, Jean-Pierre Tombola

Date de dépôt : 16 juillet 2025

Proposition de motion

Stop à la litière minérale qui produit inutilement des mâchefers !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nouvelle loi sur les déchets, acceptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022¹ ;
- l'IN 188 et le contreprojet élaboré par la commission de l'environnement et de l'agriculture (PL 13666) ;
- l'absence d'espace de stockage des résidus de l'incinération des déchets, les mâchefers, suite à la saturation de la décharge de Châtillon ;
- le refus du Grand Conseil de construire une nouvelle décharge de type D ;
- la nécessité de réduire la production genevoise de mâchefers ;
- le fait que les litières minérales pour chat ne brûlent pas lors de l'incinération des poubelles ménagères ;
- la production annuelle de 5000 tonnes de mâchefers à Genève en raison de l'usage de litière minérale pour chat² ;
- l'existence d'un produit alternatif, la litière végétale, qui ne produit pas de mâchefers tout en étant fabriqué à partir de ressources renouvelables et possédant un pouvoir absorbant supérieur,

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/odj/020503/L12993.pdf>

² <https://www.ge.ch/dossier/reduisons-nos-dechets/reduire-nos-dechets-source/litiere-vegetale-votre-chat-dit-oui>

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil un projet de loi visant à interdire ou à taxer fortement la litière minérale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Cette motion a été rédigée par la sous-commission de la commission de l'environnement qui a travaillé sur le contreprojet à l'IN 188. Elle vient en complément de ce dernier, également accompagné de la résolution 1070. Ces trois objets forment un ensemble pour répondre aux objectifs de l'IN 188. L'historique des travaux et les arguments en faveur de ces objets peuvent être consultés dans le rapport IN 188-C.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.